



Glossaire

Allège : élément maçonné situé entre le sol et l'appui de baie.

Antéfixe :



ornement de sculpture en terre cuite qui décore ou masque la rangée inférieure des tuiles d'un versant de toiture et le chéneau.

Appui de fenêtre : pièce transversale se calant entre le bas de la fenêtre et l'allège (appui de baie).

Attique : étage sommital d'un édifice, construit en retrait et en général de façon plus légère.

Baie : ouverture réalisée dans un mur ou un toit.

Balustre : petit pilier ou colonnette composant une balustrade (garde-corps). À Toulouse, elle est simple et galbée (exemples : place Wilson, place du Capitole).

Brique : élément mince ou épais, plein, perforé ou alvéolaire, en terre cuite ou terre crue (adobe), à maçonner au mortier pour mur ou parement de façade.

Brique foraine : brique typiquement toulousaine dont les dimensions spécifiques sont de : 38 à 42 cm de long, 26 à 28 cm de largeur, pour une épaisseur de 5 cm.

Brisis :



pan inférieur d'un versant de comble à la Mansart situé sous la ligne de bris. Le bris désigne la ligne de changement de pente entre deux pans d'un même versant de comble.

Calade :



traitement de sol fini, en extérieur ou en intérieur, mettant en œuvre des pierres ou des galets bruts et posés de chant (de profil). Les galets ou pierres sont généralement posés sur une couche meuble de terre, de sable ou de mortier de chaux naturelle.

Calepinage : dimension et dessin d'assemblage d'éléments de maçonnerie, de dallage ou de bardage.

Entresol : niveau d'un bâtiment situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Ferronnerie : ensemble des ouvrages en fer forgé (grilles, ferrures, balustres métalliques, rampes d'escaliers). Par extension, ce terme peut concerner aussi les ouvrages de fonte apparus au milieu du XIX^e siècle.

Fonte (élément de) : la fonte est un alliage de fer et de carbone qui a l'avantage de moins s'oxyder que l'acier, elle est par contre sensible au choc. Elle est utilisée à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle pour la fabrication des garde-corps et des lambrequins moulés. Ces pièces de fonte étaient fabriquées en série et vendues sur catalogue.

Frise : décor de façade prenant la forme d'un bandeau. Il accompagne régulièrement les corniches.

Garde-corps : protection, pleine ou ajourée, contre la chute : balustrade, rambarde...

Imposte : partie fixe et vitrée d'une baie située au-dessus des ouvrants (porte ou fenêtre) dont le but est de laisser entrer la lumière. L'imposte peut être vitrée et ouvrante, mais dans ce cas on l'appellera plutôt vasistas.

Lambrequin :



éléments architecturaux qui composent la fenêtre. Les fenêtres étaient munies de stores extérieurs, le lambrequin servait à cacher et protéger les rouleaux des stores. L'entretien et la préservation de ces motifs décoratifs relèvent de la sauvegarde du patrimoine architectural de la ville.

Linteau : traverse horizontale de bois, de pierre ou de métal, formant la partie supérieure d'une porte, d'une fenêtre et qui soutient la maçonnerie.

Lisse : élément horizontal d'un garde-corps.

Lucarne : ouverture ménagée dans la toiture. Différentes formes de lucarnes existent. Elle est constituée d'un encadrement, d'un linteau, de deux joues latérales et d'une couverture.

Mascaron :



motif ornemental constitué d'une figure grotesque ou fantastique en ronde-bosse ou en bas-relief.

Menuiseries : ouvrages correspondant aux portes, fenêtres, volets, croisées... réalisés le plus souvent en bois, parfois en métal.

Persienne : dispositif de fermeture de baie à lamelles horizontales inclinées, laissant filtrer l'air et la lumière.

Porte cochère : elle permet l'accès des véhicules à l'intérieur d'un bâtiment. Imposante, composée de deux lourds battants, elle est souvent en bois mouluré.

Remaniement : modification de l'architecture, re-composition de façade ou de toiture par ajout ou suppression d'éléments architecturaux (surélévation, commerce, ouverture ou fermeture de baie, dépose ou pose de menuiseries ou ferronneries).

Site patrimonial remarquable : nouvelle dénomination des secteurs sauvegardés depuis loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur [...] ».

Plus d'informations

Service des autorisations d'urbanisme
1 place des Carmes à Toulouse
Accueil de 9h à 16h45 du lundi au vendredi.
Tél. : 05 62 27 61 61 / toulouse.fr



MAIRIE DE  TOULOUSE
www.toulouse.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !